Accessibilité

Déclaration d'accessibilité

Helios s'engage à rendre son site internet accessible conformément à l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005.

Cette déclaration d'accessibilité temporaire s'applique au site helios.do.

Etat de conformité

Le site helios.do est considéré comme non conforme au référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA) version 4 en raison de l'absence d'audit permettant d'évaluer sa conformité.

En cas de refonte ou de décommissionnement prévu du site, aucune action ne sera entreprise.

Contenus non accessibles

Non-conformité

En l'absence d'audit tous les contenus seront considérés comme non accessibles par hypothèse.

Dérogations pour charge disproportionnée

En l'absence d'audit aucune dérogation n'a été établie.

Contenus non soumis à l'obligation d'accessibilité

En l'absence d'audit aucun contenu n'a été identifié comme n'entrant pas dans le champ de la législation applicable.

Technologies utilisées pour la réalisation du site helios.do

En l'absence d'audit aucune technologie n'a été utilisée.

Environnement de test utilisé :

En l'absence d'audit aucun agent utilisateur et aucune technologie d'assistance n'ont été utilisés pour vérifier l'accessibilité.

Les outils suivants ont été utilisés lors de l'évaluation

En l'absence d'audit aucun outil n'a été utilisé lors de l'évaluation.

Pages du site ayant fait l'objet de la vérification de conformité

En l'absence d'audit aucune page n'a fait l'objet de la vérification de conformité.

Etablissement de cette déclaration d'accessibilité

Cette déclaration a été établie le 10/11/2026.

Retour d'information et contact

En cas de difficultés vous empêchant d'accéder à un contenu ou à un service, vous pouvez contacter le service client de helios afin d'être orienté vers une solution accessible ou de recevoir le contenu sous un autre format.

- Sur notre formulaire de contact accessible ici : Informations de contact

Voies de recours

Cette procédure est à utiliser dans le cas suivant.

Vous avez signalé au service client de helios un défaut d'accessibilité qui vous empêche d'accéder à un contenu ou à un des services du site et vous n'avez pas obtenu de réponse satisfaisante, vous disposez des voies de recours suivants :

- Écrire un message au Défenseur des droits (https://www.defenseurdesdroits.fr/nous-contacter-355)
- Contacter le délégué du Défenseur des droits près de chez vous (https://www.defenseurdesdroits.fr/carte-des-delegues)
- Envoyer un courrier par la poste (gratuit, ne pas mettre de timbre) :

Défenseur des droits

Libre réponse 71120

75342 Paris CEDEX 07